

Valérie De Bue: "Augmenter le loyer des logements sociaux et diminuer les charges", le Groupe

ADRIEN DE MARNEFFE & A.F. Publié le jeudi 24 août 2017 à 07h43 - Mis à jour le jeudi 24 août 2017 à 23h40



BELGIQUE (/ACTU/BELGIQUE)

La réforme du logement social de Valérie De Bue (MR), nouvelle ministre wallonne du Logement.

Le contenu de la déclaration de politique régionale wallonne (DPR) inquiète des acteurs du logement social. Vous envisagez d'augmenter le loyer dans les logements publics ?

"Nous avons trois objectifs : l'équité entre les locataires, créer du logement, et inciter les sociétés à investir. La DPR ne prévoit pas d'augmenter les loyers. Il s'agit d'un concept qui doit être traduit en concertation avec le secteur, et notamment la SWL (Société wallonne du logement), que nous avons rencontrée lundi. Il y a des locataires qui habitent des logements trop vétustes et d'autres qui habitent des logements récemment rénovés. Ces personnes paient le même loyer."

Vous dites que vous n'envisagez pas d'augmenter les loyers. La DPR dit autre chose.

"On veut modifier le loyer, mais en tenant compte du coût d'utilisation du logement. On va augmenter la part 'loyer', et diminuer la part 'charges'. Le loyer en tant que tel pourrait augmenter. Mais la part liée à l'énergie diminuera, avec des factures de chauffage et d'électricité moins élevées. Ce qui ferait en sorte que la part, pour le locataire, n'augmente pas. Dans les logements équipés, quand vous comptez les coûts d'utilisation du logement, votre part charge diminue, puisqu'il s'agit de logements rénovés et plus efficaces sur le plan énergétique."

Dans quel but ?

"Augmenter les recettes des sociétés de logement public. Et les inciter à investir, pour augmenter la qualité du parc, avec plus de logements rénovés, efficaces au niveau énergétique. Mais aussi pour créer de nouveaux logements. Nous voulons permettre à plus de gens d'accéder au logement social."

Cela demandera du temps...